



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Evere
Service de l'Urbanisme
Monsieur R. Chahid
Bourgmestre f.f.
Square Hoedemaekers, 10
B - 1140 BRUXELLES

V/Réf. : ue/ji/2021-222-10 (corr. : I. Jakhian)

N/Réf. : AA/AH/EVR70003_685_PU_Stroobants_panneau

Bruxelles, le 19-01-2022

Annexe : /

Objet : EVERE. Rue Stroobants. Demande de permis d'urbanisme portant sur le remplacement d'un dispositif de publicité et d'information.

Avis de la CRMS

Monsieur le Bourgmestre,

En réponse à votre courrier du 21/12/2021, reçu le 23/12/2021, nous vous communiquons *l'avis* rendu par notre Assemblée en sa séance du 12/01/2022 concernant le dossier sous rubrique.

La demande concerne le remplacement d'un dispositif publicitaire et d'information, implanté à proximité de l'arrêt de bus STIB situé rue Stroobants à hauteur du parc du Bon Pasteur. Le dispositif se situe à proximité de l'église Saint-Vincent, classé comme monument, ainsi que dans la zone de protection du site classé du Moeraske.

Selon la CRMS, le remplacement du panneau existant par un dispositif publicitaire lumineux est sans impact sur le site classé du Moersake, dont la zone de protection englobe l'arrêt STIB concerné. Par contre, en raison de son caractère visuellement plus impactant, le nouveau panneau ne constitue pas une amélioration des perspectives sur et depuis l'église St-Vincent, et constitue un appauvrissement du paysage urbain par rapport à la situation existante (modèle standardisé, luminosité accrue).

Si le remplacement est néanmoins autorisé, la CRMS demande qu'à tout le moins le nouveau dispositif respecte les normes en matière d'éclairage urbain¹ (réduire au strict minimum la luminance ainsi que l'intensité lumineuse).

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : mherla@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; cbadella@urban.brussels ;
nlemmens@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
urban_avis.advises@urban.brussels ; ijakhian@evere.brussels

¹ CIE150 - « Guide on the Limitation of the Effects of Obtrusive Light from Outdoor Lighting Installations » (guide de bonnes pratiques pour limiter les nuisances des mises en lumière extérieures) - CIE reconnue par l'ISO (Organisation Internationale pour la Standardisation) comme l'organe international de normalisation en matière de lumière.